

iv) *Moyen-Orient, Asie, Amérique du Sud et pays d'Afrique non membres du Commonwealth:*

L'étudiant doit établir la preuve qu'il a été reçu à des examens qui lui permettraient d'entrer à l'université dans son propre pays, par exemple, le *B.G.C.E.* (britannique), les *college entrance examination board tests* des États-Unis, et le *Bacillurato*.

v) *Baccalauréat international:*

La plupart des universités canadiennes acceptent le baccalauréat international comme diplôme d'admission.

b) *Programmes et cours menant à un diplôme*³

À l'université, l'étudiant peut habituellement, en l'espace de trois à cinq ans, obtenir le baccalauréat ès art ou ès sciences, ou un baccalauréat spécialisé, par exemple en génie

civil, en administration des affaires, et en agriculture. Certains diplômes (droit, théologie, chirurgie dentaire, médecine et autres) sont plus longs à obtenir et, dans de nombreux cas, leur préparation est liée à l'obtention préalable d'un baccalauréat ès arts ou ès sciences. Le nombre d'inscriptions à ces cours spécialisés est souvent limité dans le cas des étudiants étrangers. Dans la majorité des universités, l'étudiant peut préparer un baccalauréat général, un baccalauréat avec concentration ou un baccalauréat spécialisé. Un programme de spécialisation, qui comporte généralement une année supplémentaire d'études, exige l'approfondissement d'une ou deux matières et n'est accessible qu'aux étudiants les plus brillants. La plupart des universités accordent le baccalauréat avec la mention «passable», «bien» ou «très bien».

L'étudiant qui désire obtenir un diplôme d'études supérieures doit d'abord être titulaire d'un baccalauréat. La maîtrise exige, au minimum, une année d'études après le baccalauréat spécialisé. L'étudiant doit suivre des cours dans un nombre donné de matières et, en général, préparer une thèse. Le candidat au doctorat (Ph.D. ou l'équivalent) doit effectuer au moins deux années d'études après la maîtrise ou trois après un baccalauréat spécialisé. Pour mener à terme des études de

³On trouvera tous les renseignements nécessaires au sujet des options de cours, des programmes menant à un diplôme et des conditions d'admission à l'université dans le *Répertoire des universités du Canada* publié par l'Association des universités et des collèges du Canada (151, rue Slater, Ottawa K1P 5N1, Canada), au prix de \$7.00, et que l'on peut consulter dans les missions diplomatiques canadiennes à l'étranger. On peut également consulter la *Commonwealth Universities Yearbook* que l'on peut se procurer auprès de l'Association des universités du Commonwealth (36 Gordon Square, Londres, Angleterre, WC1H 0PF, et de l'Association des universités et des collèges du Canada). La brochure intitulée *Cours d'été au Canada* contient une liste partielle des cours d'été au Canada; on peut se la procurer en s'adressant au Bureau canadien de l'éducation internationale (141, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario), K1P 5J3), ou la consulter dans les missions canadiennes à l'étranger.